



Canton de Pontoise

Département du VAL d'OISE
NEULLY EN VEXIN**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****OBJET : Retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 5211-4, L 5211-19,
Vu les statuts du SIARP,

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Demande son retrait du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- **CHARGE** le Maire de l'exécution de la présente délibération

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 18 avril 2019

Publiée le : 19 avril 2019

Le Maire

Transmis au contrôle de légalité le : 13 mai 2019

Le Maire de La Ville certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-11 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le Maire,

**Nombre de
conseillers**

-En exercice:	10
-Présents :	7
-Votants :	9
-Absents :	1